

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE
BUREAU DES MINEURS ET DE
LA PROTECTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LA DROGUE

TRAFFIC ET USAGE ILLICITES DES STUPEFIANTS

PETIT MEMENTO

pratique et succinct à l'usage des Policiers
de SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA DROGUE

TRAFFIC ET USAGE ILLICITES DES STUPEFIANTS

PETIT MEMENTO

pratique et succinct à l'usage des Policiers
de SECURITE PUBLIQUE

SOMMAIRE

PREFACE	5
ATTENTION	6
VOTRE ROLE SUR LA VOIE PUBLIQUE	7
TEXTES	8
GARDE A VUE - EXAMENS MEDICAUX	10
PERQUISITIONS	11
PRINCIPALES DROGUES UTILISEES	12
— Cannabis	12
— Les opiacés	16
— L'opium	16
— La morphine	18
— La morphine base	18
— L'héroïne	18
— Autres opiacés	22
— La Cocaïne	22
— Le L.S.D. 25	23
— Médicaments, cocktails médicamenteux	24
— Autres drogues utilisées	25
MATERIEL D'UTILISATION DES STUPEFIANTS	26
MODES D'EMPLOI DES STUPEFIANTS	27
LE TRAFIC	28
— Cachettes et modes de transport	28
— En cas de découverte de drogue	29
— Lieux de vente	29
— Lieux de consommation	29
— Modes de consommation	29
LABORATOIRES CLANDESTINS	30
CONDUITE A TENIR AVEC LE PRESUME DROGUE	31
VOCABULAIRE - LEXIQUE SUR LES STUPEFIANTS	33

PREFACE

Ce petit mémento est un guide plus particulièrement destiné à vous, policiers non spécialisés qui, au cours de votre mission sur la voie publique, pouvez vous trouver en présence de faits ou de situations en rapport avec le trafic ou l'usage illicites de stupéfiants.

Il a pour but de vous apporter une information objective et appropriée susceptible d'augmenter votre efficacité. Les efforts de **tous** les policiers, à tous les niveaux, sont nécessaires pour mener à bien la lutte entreprise par la Police Nationale contre la toxicomanie.

Ce document élargira le champ de vos connaissances en ce domaine et vous sera d'un intérêt pratique certain.

Par exemple : après la lecture de cet opuscule une substance curieuse, certains médicaments des débris d'emballage, une pipe, des marques suspectes ou des abcès sur les mains, les bras, les jambes d'une personne, un comportement d'ivresse alors que l'alcootest est négatif, des mots d'argots etc... doivent éveiller votre attention.

Une simple indication de votre part peut amener la découverte d'un trafic important. Vous permettrez ainsi la mise hors d'état de nuire de dangereux trafiquants et contribuerez à sauver, notamment d'une déchéance certaine, de nombreux jeunes gens. Votre rôle est donc loin d'être négligeable.

Mais avez à l'esprit que la répression du trafic et de l'usage illicites des stupéfiants **est avant tout** affaire de spécialistes et requiert la coordination des opérations. Une initiative maladroite ou intempestive peut empêcher l'aboutissement des longues et minutieuses recherches d'un autre service, et notamment celles entreprises par la Police Judiciaire et l'Office Central pour la répression du trafic et de l'usage illicites des stupéfiants.

Aussi, dans tous les cas vous devrez, le plus rapidement possible, faire part de vos soupçons à l'Officier de Police Judiciaire compétent et, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires en attendant son arrivée.

VOTRE ROLE SUR LA VOIE PUBLIQUE

D'une part : Surveillance.

Recueil des informations qui pourront permettre l'arrestation du trafiquant.

D'autre part : Protection des personnes en interpellant les re-vendeurs, agents de prosélytisme, et les drogués dont le traitement sera entrepris.

Remarques :

GROS TRAFIC = ADULTES
CONSOMMATION = ADOLESCENTS ET
ET PETIT TRAFIC JEUNES ADULTES

La drogue touche plus particulièrement le milieu jeune...

Mais ... Tous les jeunes ne sont pas des drogués. Il convient de leur éviter une expérience MORTELLE.

Aussi ... il faut proscrire toute suspicion systématique.

Une telle attitude peut amener le jeune à :

- taire ses difficultés ;
- cacher les agressions (offres) dont il est victime ;
- user, par bravade, de la drogue dont on peut le préserver.

ATTENTION

Vous constaterez à la lecture que le goût de certaines substances est indiqué. Toutefois, **ne vous avisez jamais de les goûter**, même en très petite quantité. Ce test est inutile et dangereux, il peut être même **mortel**. A titre indicatif, je vous rappelle que la quantité « active » de L.S.D. 25 est de l'ordre microgramme (un millionième de gramme)...

TEXTES

Les textes relatifs au trafic et à l'usage illicites des stupéfiants sont inclus dans le CODE de la SANTÉ PUBLIQUE.

NATURE DES DELITS ET PEINES

1°) Usage illicite (article L 628)

Par usage, il faut entendre la consommation de quelque manière que ce soit (voie orale, voie anale, piqure, etc...).

Peines : amende de 500 à 5 000 f.

emprisonnement 2 mois à un an.

Cure de désintoxication (article L 628-1)

Le Procureur de la République peut renoncer aux poursuites, ou les suspendre, et enjoindre aux usagers de subir une cure de désintoxication ou de se placer sous surveillance médicale, selon les articles L 355-14 à L 355-21.

Ces mesures de clémence tendent à favoriser le sauvetage, la guérison des drogués (considérés comme des malades plutôt que comme des délinquants) et à inciter à l'information des autorités.

2°) Trafic illicite (articles L 626 à L 630-2)

La loi réserve toute sa rigueur aux trafiquants contre lesquels est engagée une lutte sans merci. Elle frappe de peines sévères :

— Celui qui, d'une manière illicite, produit, transporte, importe, exporte, détient, offre, cède, acquiert, emploie ou cultive des substances classées vénéneuses (substances toxiques - tableau A - substances dangereuses - tableau C).

Peines : amende 2 000 à 10 000 f.
emprisonnement 2 mois à un an.

— Celui qui se livre aux opérations, ou à l'une des opérations prévues ci-dessus avec des substances vénéneuses classées comme stupéfiants (tableau B) :

Peines : amende 5 000 à 50 000 000 de f.

emprisonnement 2 à 10 ans
(10 à 20 ans en cas d'importation, production, fabrication ou exportation).

— Celui qui :

- facilite à autrui l'usage des stupéfiants ;

- se fait délivrer des stupéfiants par le moyen d'ordonnances fictives ou de complaisance ;

- délivre des stupéfiants sur présentation d'ordonnances qu'il sait fictives ou de complaisance.

Peines : amende 5 000 à 50 000 000 f.

emprisonnement 2 à 10 ans
emprisonnement 5 à 10 ans si l'usage est facilité et si les ordonnances fictives ou de complaisance sont honorées à un ou des mineurs de moins de 18 ans.

— Celui qui provoque (que la provocation soit suivie ou non d'effet)

- à l'usage ou au trafic illicites des stupéfiants ;

- à l'usage de substances présentées comme ayant les mêmes effets que les stupéfiants.

Peines : amende 5 000 à 50 000 000 f.
emprisonnement 1 à 5 ans.

3°) La récidive

Qu'il s'agisse d'usage illicite ou de trafic illicite, d'importations aux articles L 626 à L 630, les peines sont portées au double.

LES PRINCIPALES DROGUES UTILISEES

LE CANNABIS

Nom générique d'une plante qui fournit une drogue connue sous des appellations diverses : - Chanvre indien - Herbe - « H » - « Merde ».

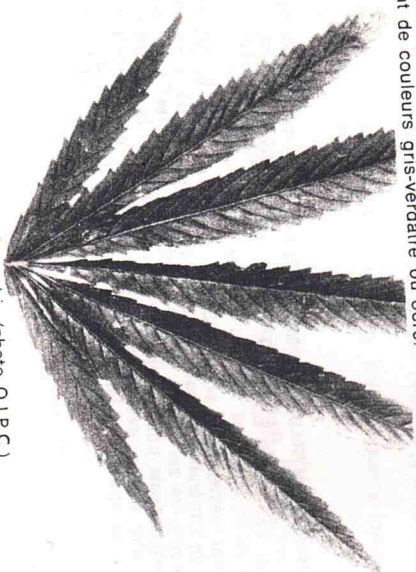
Le Cannabis Indica porte à travers le monde plus de 350 noms différents dont :

- Bangui - Bhang - Canyack - Charas ou Chira-Dawamesk -
- Ganja - Grita - Haschich - Habak - Kit -
- Dagda - Gunjha ou Ganja - Macouna - Malak - Manzoun -
- Gozsh - Maïoun ou Maïoun - Macouna - Malak - Manzoun -
- Magoun - Natyoll - Taktrou - Wee-Wee - Yamba - Zahet et...

la Marhuana ! ...

Aspect : feuilles vertes ou brunes hachées comme du tabac ou du thé, ou poudre grossière de couleur gris-vertâtre ressemblant à de la menthe broyée et séchée.

Les semelles sont constituées de masses irrégulières de cannabis compressé, aggloméré par sa propre résine. Elles sont de couleurs gris-vertâtre ou ocre.

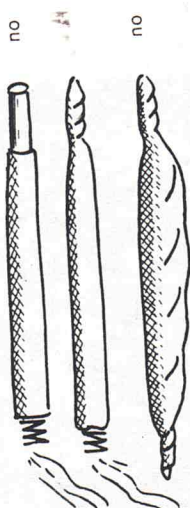


Feuille de Cannabis (photo O.I.P.C.)

Le Cannabis peut être :

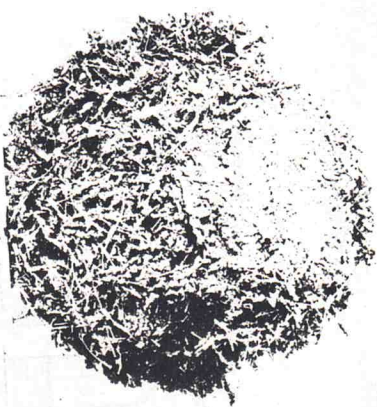
1^{re}) Fumée (odeur de foin sec en ignition)

- en cigarettes appelées « joints » faites avec du papier à cigarettes dont les extrémités sont torsadées :



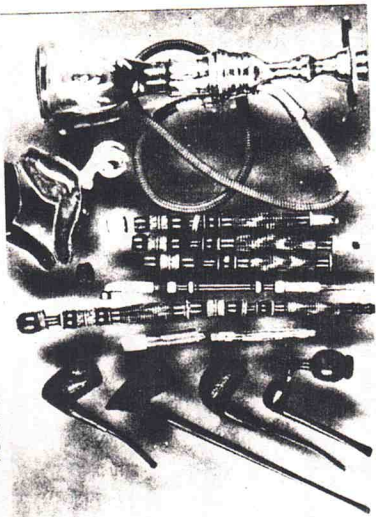
avec filtre en carton.

- en cigares



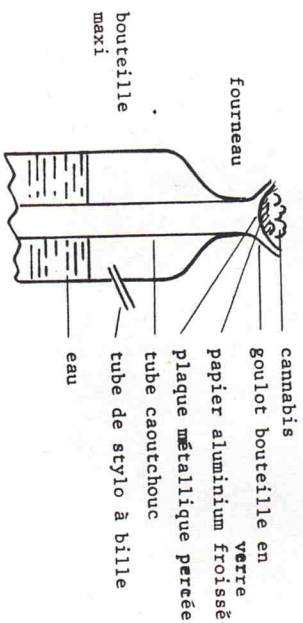
Cigare de Cannabis (photo O.I.P.C.)

- dans une pipe ordinaire, mélangé à du tabac



Pipes, shloms et narguile (photo O.I.P.C.)

- dans une pipe à eau fabriquée artisanalement avec une bouteille plastique d'eau minérale (genre maxi-Vittel).



— 14 —

2°) **Bu** : mélangé à du thé (ce qui peut passer inaperçu aux terrasses des cafés), des sirops de fleur d'oranger, de jasmin ou d'alcools anisés.

3°) **Mangé** : en confiture (dawamesk) ou mélangé avec du miel des sucreries, des gâteaux.



Emballage et semelles de Haschich (photo O.I.P.C.)

ASPECT PHYSIQUE DU CONSOMMATEUR HABITUEL

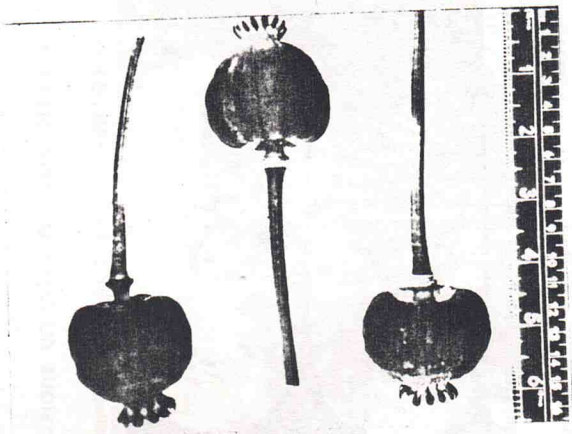
L'Haschischin est : maigre, teint blafard, yeux rouge, bronchiteux, troubles digestifs, maux de tête.

Il a des accès d'agitation, de confusion, avec des hallucinations visuelles. Il peut avoir des réactions meurtrières, et des impulsions érotiques.

LE CANNABIS S'UTILISE SURTOUT EN GROUPE PENDANT DES « DROGUE-PARTIES ».
IL CIRULE DANS TOUTS LES MILIEUX DE JEUNES SANS DISTINCTION.

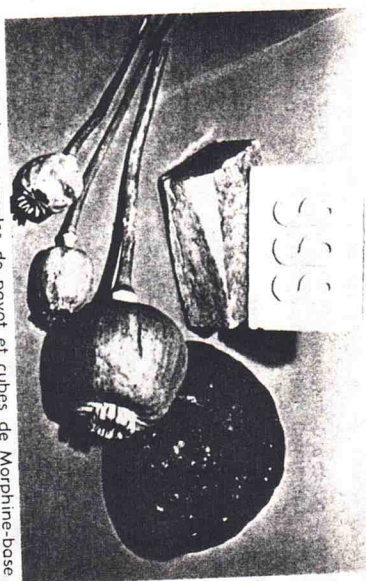
— 15 —

LES OPIACES L'OPIMUM



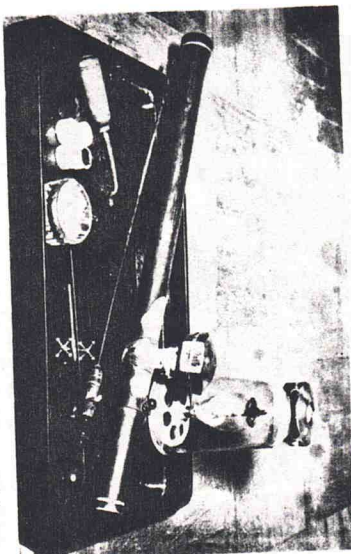
Pavot - capsules et fleurs (photo O.I.P.C.)

Aspect : pâte plus ou moins ferme de couleur brun-noir. Se présente sous différentes formes : pains, boulettes, etc... d'un poids de 250 gr. à 1 kilo. L'intérieur de la pâte est mou, suintant et de couleur variant du marron clair au brun, rougeâtre. L'odeur est âcre et rappelle celle de l'urine fermentée. Le goût est amer. Les déchets d'opium calciné (dross) sont semblables à des petits morceaux de charbon de bois ou des pépins de raisin.



Pain d'opium, capsules de pavot et cubes de Morphine-base
(photo O.I.P.C.)

L'opium est fumé sous forme de boulettes dans une pipe spéciale. La boulette doit être préalablement séchée sur une lampe à huile.



Nécessaire de fumeur d'opium (photo O.I.P.C.)

LA MORPHINE

Aspect : poudre duveteuse et floconneuse de couleur blanchâtre ou légèrement jaune. Elle existe aussi en cubes de la taille d'un demi sucre.

Elle est sensible à l'humidité.

La saveur est amère.

LA MORPHINE-BASE

Aspect : poudre duveteuse, couleur marron clair ou foncé, faible odeur âcre. Est parfois conditionnée sous forme de cubes ou tablettes. Elle sert **uniquement** pour la préparation de l'héroïne.

L'HEROÏNE

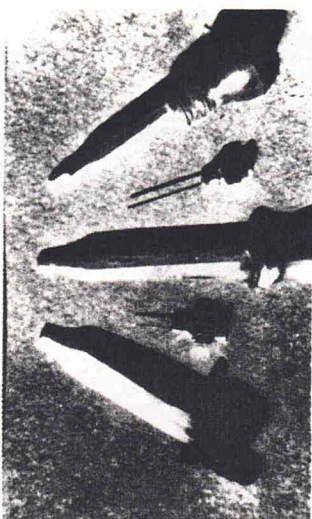
Aspect : poudre blanche cristalline au grain très fin. Elle disparaît par frottement sur la peau. Elle a un goût amer, elle est soluble à l'eau.



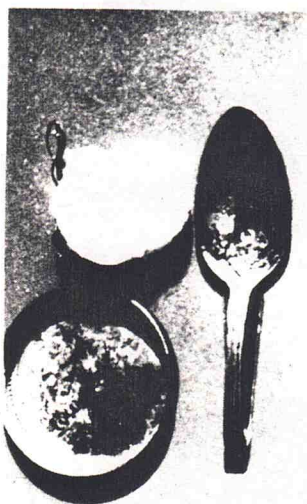
Sacs en plastique contenant de l'Héroïne (photo O.I.P.C.)

Mode d'emploi de la Morphine et de l'Héroïne

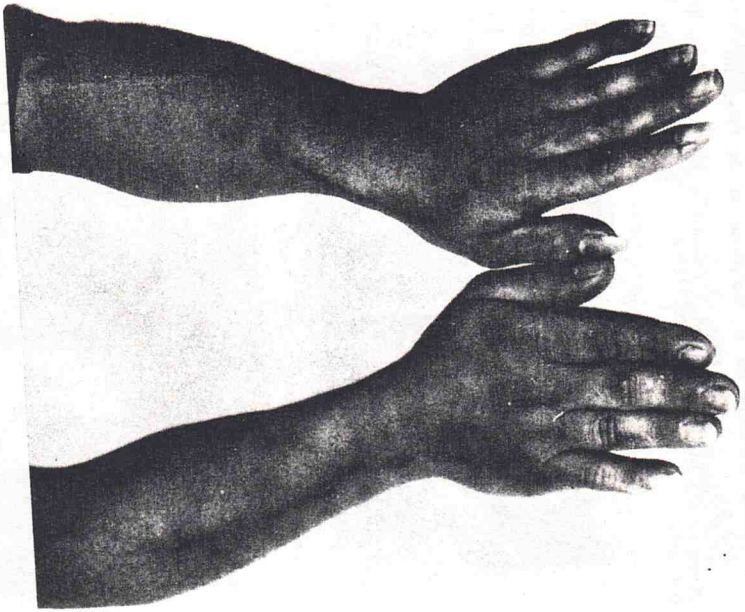
La Morphine et l'Héroïne s'utilisent généralement par piqûres. La Morphine est aussi ingérée sous forme de cachets, de boissons.



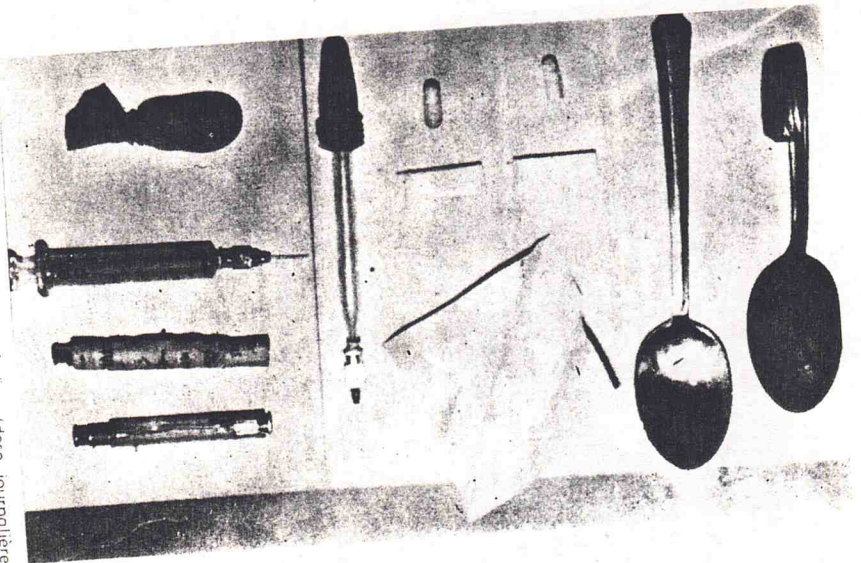
Compte-gouttes utilisés comme seringues (photo O.I.P.C.)



Cuiller et récipient servant à chauffer l'héroïne avant emploi (photo O.I.P.C.)



Traces de piqûres sur les mains d'un drogué



Seringues, cuiller et sochets d'héroïne (dose journalière et pour une injection)

AUTRES OPIACES

Codéine (sirop) - Elixir parégorique - Laudanum - Narcéine -
Narcotine - Papavérine - Thébaine - etc...

Aspect de l'intoxiqué aux opiacés :

Le drogué est maigre, abattu, somnolent ; son regard est fixe, ses pupilles sont dilatées avant la prise de la drogue, rétrécies après. Il porte généralement des traces de piqûres, de croûtes, d'abcès sur la peau (surtout bras, jambes, chevilles).

LA COCAINE

Aspect : poudre blanche cristalline ; ressemble beaucoup à des flocons de neige. Mise sur la langue, elle engourdit et donne une sensation de froid.

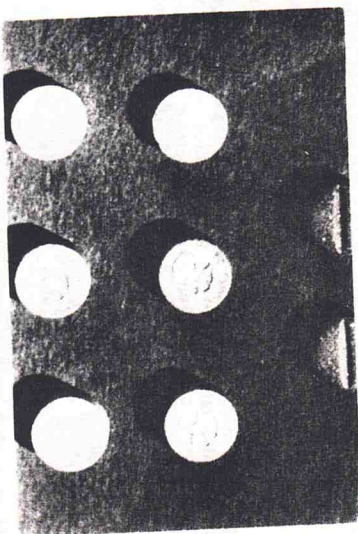
La Cocaine peut être :

- inhalée par prise nasale ;
- prise par piqûre ;
- avalée.

Aspect de l'intoxiqué par la cocaïne :

Le drogué est maigre, abattu, indifférent et se gratte souvent.

LE L.S.D. 25



Cachets de LSD 25 portant l'insigne de la paix (photo O.I.P.C.)

Aspect : Comprimés, gélules, liquide (dissolution). Le L.S.D. 25 peut imbibber des morceaux de sucre ou de papier buvard. En solution, il est incolore, inodore, sans saveur. Il peut être :

- absorbé (comprimés - gélules) ;
- bu (gouttes, dissolution) ;
- mâché ou sucé (buvard) ;
- croqué (sucre, cachets).

Aspect de l'intoxiqué au L.S.D. 25 :

Il est nonchalant, hébété, son visage est pâle et grimaçant. Il peut être amené à des impulsions dangereuses pour lui-même ou pour autrui.

LES MEDICAMENTS ET LES COCKTAILS MEDICAMENTEUX

Aspect : comprimé, gélules, sirop, liquides à injecter. Ce sont soit des barbituriques, soit des tranquillisants, soit des amphétamines.

Obtention : ces médicaments sont obtenus soit avec des **ordonnances médicales falsifiées** ou de complaisance, soit à partir d'un détournement d'une source licite (laboratoire pharmaceutique, pharmacie), car leur vente est soumise à réglementation.

Ces médicaments peuvent être :

- absorbés tel que à forte dose ;
- ingérés sous forme de cocktails médicamenteux et d'alcools ;
- dissous dans un liquide, puis filtrés avec du coton pour isoler le produit actif et injectés dans l'organisme à l'aide d'une seringue.

Médicaments employés : pratiquement toutes les substances figurant aux tableaux A, B et C du Code de la Santé Publique sont utilisées par les intoxiqués. Cependant, certains de ces médicaments sont plus souvent utilisés, ainsi que l'a constaté la Sécurité Publique à l'occasion d'affaires de stupéfiants. Il s'agit des produits suivants : MAXITON, ARTANE 5, MANDRAX, NOVALGIN, CHIWIN, SUPRADYN, BEROMYCIN, MEGA, ABALIN, ACEDICON, VALIUM, PERCOFFEDRINOL, SURMONTIL 25, PRELUDINE, OPTALIDON...

Nota : Certains de ces médicaments sont utilisés pour soigner la maladie de Parkinson ou contre l'obésité.

Aspect de l'intoxiqué : varie selon les médicaments ou substances utilisés. Par exemple, le drogué aux amphétamines parle vite et par saccades. Il se gratte, transpire, il est hyperexcité.

AUTRES DROGUES UTILISEES :

La MESCALINE, la PSYLOCIBINE, le STP, la T.M.A., la P.M.A., le D.M.T., le KAT, l'ETHER, le TRICHLOROETHYLENE, la COLLE à MAQUETTES, voire le MERCURE...



Marques de piqûres sur les jambes d'un drogué (photo O.I.P.C.)

MATERIEL D'UTILISATION DES STUPEFIANTS

Accompagnant l'absorption des stupéfiants, on trouve généralement le matériel suivant : seringues et aiguilles, pipes, shiïoms, pipes à eau, cigarettes, brûle parfums et encens, emballages (sacs, sachets, boîtes, etc...), matériel de cuisson (petit réchaud, cuillers noircies), matériel de fabrication (réceptacles, balances, filtres), garrot, appareil à rouler les cigarettes, blagues à tabac et pots, papier à cigarettes, boîtes d'allumettes, capsules, étuis recelant des stupéfiants, enveloppes et ordonnances, médicaments, alcools, etc...

MODE D'EMPLOI DES STUPEFIANTS

STUPEFIANTS ET PSYCHOTROPES MODES D'EMPLOI PAR LES TOXICOMANES				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				

(Photo O.I.P.C.)

LE TRAFIC

LES CACHETTES ET LES MODES DE TRANSPORT

Toutes les cachettes et tous les modes de transport peuvent être utilisés : bicyclettes, motocyclettes, véhicules automobiles, colis postaux, bagages individuels, poches, doublures de vêtements, etc...

Il est impossible de donner une liste complète de toutes les cachettes. A titre d'exemple, une enquête a révélé la présence de haschich dans des dattes dénoyautées et des figues sèches.

Quelques conseils peuvent vous être donnés :

- examiner soigneusement tous les recoins, l'intérieur des tubes, carteris d'appareils électriques, des chasses d'eau, le dessous des tapis, les boîtes de conserve (certaines peuvent être enterrées dans le voisinage ou dans les pots de fleurs), les tringles à rideaux, etc...
- essayer d'imaginer en fonction du lieu où l'on fouille, l'endroit où peut être cachée la drogue.
- chercher la raison véritable de toute anomalie apparente ou découverte. Exemple : la différence des hauteurs intérieure et extérieure d'une valise peut signaler la présence d'un double fond.
- l'Officier de Police Judiciaire pourra toujours requérir la collaboration de l'expert qu'il jugera qualifié.

Pour information : les services spécialisés ont à leur disposition des chiens Labradors spécialement dressés à flairer la drogue.

EN CAS DE DECOUVERTE DE DROGUE

Prévenir ou faire prévenir immédiatement l'Officier de Police Judiciaire compétent, si ce n'est déjà fait.

Mentionner, dans le compte rendu, la date et le lieu de la découverte ainsi que la cachette éventuelle, la nature du stupéfiant, la quantité du produit ; décrire l'emballage.

Nota : Manipuler aussi peu que possible l'emballage qui peut receler des empreintes digitales.

LES LIEUX DE VENTE

- la rue : le consommateur intéressé, par un signe conventionnel (doigt porté à la narine par exemple) peut ainsi rencontrer un vendeur qu'il ne connaît pas.
- les débits de boissons (lieux de prédilection) ;
- les différents lieux publics ;
- le domicile du vendeur ou celui d'un « relais ».

LES LIEUX DE CONSOMMATION

- la rue ;
- les débits de boissons ;
- les W.C. d'immeubles et les lieux publics ;
- les domiciles privés lors de « parties » ;
- les caves de grands ensembles, etc...

MODES DE CONSOMMATION

- En groupe : Cannabis - L.S.D. 25 ;
- Seuls : Héroïne et Cocaine.

LES LABORATOIRES CLANDESTINS

Lieux : caves, greniers, chambres d'hôtel, villas retirées abritant des personnes âgées, lieux discrets...

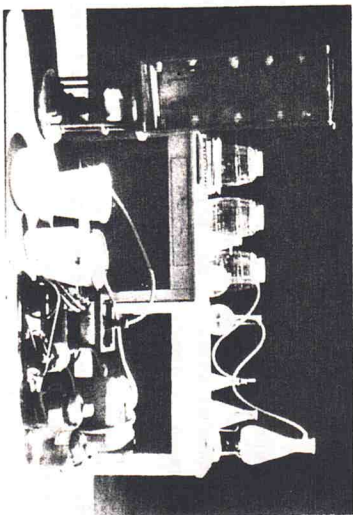
Odeur : acétone, ammoniac, odeur chimique.

Matériel : bassine, récipients émaillés ou en verre, balance, entonnoirs, filtres en papier...

CONDUITE A TENIR

Prévenir le service et prendre toutes mesures en vue de :

- appréhender les délinquants, sinon
- empêcher leur fuite, sinon
- permettre leur identification (immatriculation des véhicules stationnant près des lieux, papiers et documents trouvés dans les locaux), sinon
- organiser une garde des lieux, afin de préserver les traces et indices et éviter l'évacuation du matériel pièce à conviction.

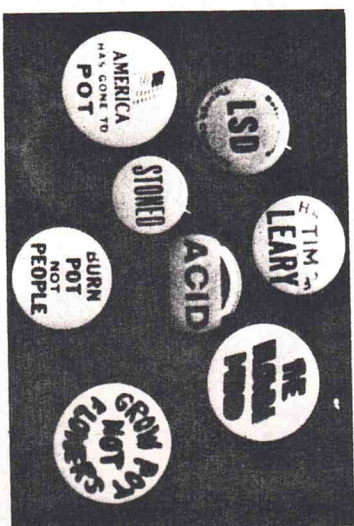


Laboratoire clandestin (photo O.I.P.C.)

CONDUITE A TENIR AVEC LE PRESUME DROGUE

IDENTIFICATION

- relever l'identité complète (les empreintes digitales seront relevées par le spécialiste de l'identité judiciaire).
- rechercher toujours :
 - des traces de piqûres (points noirs ou bleus, cicatrices) ;
 - des croûtes, des abcès purulents ;
 - des restes de cannabis dans le fond des poches, dans les paquets de cigarettes, les boîtes d'allumettes.
- conserver le matériel et les produits découverts, en vue de la saisie légale.
- remarquer des symptômes de privation après un isolement de plusieurs heures (cf. § « en cas de crise »).



Badges (photo O.I.P.C.)

SA PROTECTION

Un toxicomane en crise peut être dangereux pour lui-même ou pour autrui.

Aussi, en premier lieu, il faut le considérer comme un malade, l'isoler si possible lors de la garde à vue et le surveiller plus particulièrement.

En cas de crise :

- éviter qu'il ne se blesse ou n'agresse quelqu'un ;
- aviser immédiatement le responsable du service. Le drogué doit être visité rapidement par un médecin, voire transporté d'urgence dans un centre hospitalier.

UN DROGUE EN CRISE EST TOUJOURS EN DANGER DE MORT

Petit Lexique sur les Stupéfiants

PETIT LEXIQUE SUR LES STUPEFIANTS

Vocabulaire en usage chez les drogués

ACID : LSD 25
ACIDULES : utilisateurs de LSD
ACID PARTY : Séance collective au LSD
ADDICT : toxicomane
AFGHAN : cannabis d'Afghanistan
AMPHES : amphétamines
AMOBARBITAL : barbituriques
BAGMAN : vendeur de drogue
BANG : piqure
BANANES : on peut fumer les feuilles sèches des bananes
BARBS ou BARBITOS : barbituriques
BEAT : beatnik - hippy
BE-IN : grande réunion hippie
BHANG : cannabis
BLACK-BOMBAY : chira des Indes
BLANCHE : cocaïne
BOMB : cigarette de marijuana
BOMBITA : amphétamines
BROWN SUGAR : héroïne brune
BUVARD : LSD 25 dissous sur un carré de buvard
C : cocaïne
CACTUS : péyotl
CAME, CAMÉ : drogue, drogué
CHAT : utilisateur de cannabis
CHEVAL : « horse », héroïne
CHIRA : variété de résine de cannabis
CHINOUF : drogue cocaïne

COCA, COCO : cocaïne
 COCKTAIL explosif : mélange opiacés et amphétamines + alcool
 COOL : bien-être, calme
 CORY : corydane
 CRANCK : amphétamines, lanceur pour un voyage
 CRASH : lieu pour dormir
 CRISTAL : LSD 25 pur - rarement utilisé nature
 CUBE : haschisch sous cette présentation
 CHEF ou CHIEF : LSD 25
 CHARAS : chira mélangé à l'opium
 D (prononcer « die ») : LSD 25
 DADA : mélange héroïne/cocaïne
 DEALER : gros trafiquant
 DEFONCE : abatement, stupeur due aux stupéfiants
 DESCENTE : dissipation des effets des stupéfiants
 D.M.T. : drogue synthétique comparable à la psilocybine - son voyage dure 1 heure
 D.O.M. : produit de synthèse psychotomique se rapprochant du LSD 25 (appelé aussi S.T.P.)
 DROSS : résidu d'opium fumé, à torte teneur d'héroïne
 FIX : (un fix) injection intraveineuse
 FIXER : (se fixer) se piquer
 FLASH, SUPER FLASH : premier effet, voyage, surdose
 FLIP : peur, délire, divagation due à la drogue
 FLIPPER : planer, être dans la « vap »
 FUMETTE : boutée de marijuana, inhalation de haschisch
 GERONIMO : cocktail alcool/barbituriques
 GOOD TRIP : bonne expérience psychédélique
 GRASS : marijuana, herbe
 GRASSHOPPER : marijuana
 H, HASH : haschisch

HARD NARCOTICS : drogues dures
 *HERBE : haschisch de basse qualité
 HIP : initié à la drogue
 HORSE : cheval, héroïne
 JOINT : cigarette de cannabis qui se fume en groupe
 JUNK : héroïne
 JUNKIE : toxicomane utilisant des drogues dures : opium, morphine, héroïne et tous cocktails sauf LSD 25
 KIF : marijuana d'Afrique du Nord
 KIKI : kinorine (amphétamines)
 KIT : équipement pour injections
 LIBAN : haschisch libanais
 LOVE-IN : réunion hippie, manifestation d'amour et d'« altruisme » sans aucune contrainte morale en toute liberté
 M : morphine
 MANCHE : (faire la manche) mendier
 MARIA JOHANA : marijuana
 MARIJUANA : feuilles de cannabis à fumer, cigarette elle-même
 MARMITE : fille junkie entretenant un junkie en se prostituant ou en faisant la manche
 MARIE-JEANNE, MARIE-JANE, MARY WARNER : marijuana
 MELLOW-YELLOW : feuilles de bananes à fumer
 MERDE : haschisch sous toutes ses formes
 METH : méthédrine (amphétamines)
 MESC : mescaline (hallucinogène)
 MISS EMMA : morphine
 MORPH ou MORPHIE : morphine
 NAPHTALINE : cocaïne
 NEIGE : cocaïne
 NEMBY : nembutal (barbiturique)
 O, OP : opium
 O.D. : overdose, surdosage

ON A TRIP : sous influence psychédélique

P : peyotl (hallucinogène)

PARA, PARANO : orgueilleux, qui se prend au sérieux, para-
noïaque

PAREGO : elixir parégorique

PENTOBARBITAL : barbiturique (yellow, yellow jackets/jaune,
dents jaunes)

PILLS : pilules de LSD 25 en général ou autre produits

PIQUOUZE : piqure

PLACEBO : corps quelconque dont l'utilisation produit le même
effet chez un drogué qu'un stupéfiant réellement
efficace (influence nécessaire sur l'esprit, condi-
tionnement du sujet).

PLANER : être sous l'effet de la drogue (cannabis)

PLANNEUR : habitué du cannabis

POP : piqure

POT : marijuana

POT PARTY : séance collective de marijuana

POUDRE : héroïne

PRELU : préluide

PRENDRE SON PIED : faire un bon voyage

PSYCHEDELISME : esthétisme ou recherche spirituelle produc-
tions de l'esprit, pseudo-philosophie que les
toxicomanes croient découvrir dans la dro-
gue et magnifient par elle

PUSHER : trafiquant de petite envergure

RATION : dose de stupéfiant pour un ou plusieurs jours

RAT : indicateur de police

ROMINI : romilar (amphétamines) cycle plus ou moins long

RUN : sous l'effet de fortes doses d'amphétamines

RUSH : effet de l'injection intraveineuse d'amphétamines

SAVONNETTE : haschisch

SECOBARBITAL : barbituriques

SHILLOM : pipe droite en forme de trompe pour fumer le has-
chisch

SHIRA : voir chira ou charas

SHOOT : (se shooter) injection de stupéfiant = fix

SHOOTOUSE : seringue

SNIFF : (sniffer, sniffeur), renifler la cocaïne, ou les solvants
ou même l'héroïne

SPEED : « vitesse » surnom de la méthadrine dont les effets
seraient terrifiants...

SPEED BALL : mélange héroïne/cocaïne ou amphétamines

STICK, STICOTIN : cigarette de marijuana, syn. de joint

STONE, STONED : planer, être sous l'influence de drogues,
en état d'exaltation

S.T.P. : sérénité, tranquillité, paix, équivalent de D.O.M., à l'ori-
gine marque d'huile pour moteurs, 8 fois plus puissant
que le LSD 25
Durée du voyage : 3 à 4 jours...

STUPS : drogues, brigades de stupéfiants

SUGAR : (sucre) LSD 25 sur du sucre

TEA ou THE : herbe, cannabis

TEA-PARTY : séance collective de cannabis

TICKET : voyage au LSD

TO : tonédon

TRICHLLO : trichloréthylène

TRIP : voyage au LSD 25 ou au haschisch

TWENTY FIVE : LSD 25

VAPE : état dans lequel on se trouve après avoir pris de la
drogue

VOYAGE : expérience psychédélique sous l'effet de la drogue,
en général LSD 25

YELLOW JACKETS : nembutal

I M P R I M E R I E
DES
SERVICES TECHNIQUES
DE LA
PREFECTURE DE POLICE
40.152 9-77

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA
POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA
SECURITE PUBLIQUE
BUREAU DES MINEURS ET DE
LA PROTECTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LA DROGUE

TRAFFIC ET USAGE ILLICITES DES STUPEFIANTS

PETIT MEMENTO

pratique et succinct à l'usage des Policiers
de SECURITE PUBLIQUE